



Le député MoDem d'Eure-et-Loir, Philippe Vigier, et le rapporteur général, Olivier Falorni, à l'Assemblée nationale, à Paris, le 27 mai.

JULIEN AUGUET POUR « LE MONDE »

Olivier Falorni, un discret et déterminé « chef d'orchestre »

Le député porte le combat pour l'aide à mourir depuis longtemps et a contribué à ce que les débats se déroulent de manière apaisée

PORTRAIT

À la buvette de l'Assemblée nationale, lundi 26 mai, Olivier Falorni est fréquemment interrompu dans ses explications. Soit par un collègue député venu lui serrer la main pour le féliciter, soit par un appel de l'un des nombreux médias qui le sollicitent.

Les quinze derniers jours ont été intenses pour l'élu de Charente-Maritime (membre du groupe Les Démocrates), rapporteur général des propositions de loi sur les soins palliatifs et la fin de vie, tout juste examinés dans l'Hémicycle. Sa barbe de trois jours témoigne d'un jour « off » qu'il s'est accordé, dimanche, avant d'attaquer le sprint final des votes solennels, mardi à l'Assemblée nationale. Une ligne droite au milieu d'un long marathon – loin d'être fini – pour défendre l'aide à mourir, dans lequel le député s'est lancé depuis plusieurs années malgré les obstacles.

Son combat de longue date et son rôle dans les deux textes de loi sur la fin de vie, adoptés mardi par l'Assemblée, l'ont amené à être un des personnages centraux des débats ces deux dernières semaines. Des discussions qui se sont tenues dans un climat apaisé, malgré le caractère élastique de l'aide à mourir, dont se félicite le rapporteur général, qui garde en mémoire « la violence des échanges » autour du mariage pour tous, en 2013, ou pour la loi Veil sur la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse (IVG), en 1975. « Il pourra y avoir une fierté collective de cette Assemblée d'avoir su mener pour la première fois dans l'histoire un grand sujet de société de façon apaisée », se réjouit Olivier Falorni, avec un sourire aux lèvres qui le quitte rarement.

« Très engagé sur le sujet »

Grâce à lui ? Le député ne veut pas se prononcer sur la question mais reconnaît son rôle de médiateur dans les débats, tel « un chef d'orchestre à la recherche d'une harmonie d'équilibre ». Il a dû discuter avec les « anti », qui trouvaient la loi trop permissive, mais aussi avec les « pro », qui la trouvaient trop restrictive. Une position qui convient très bien à ce petit-fils d'immigrés italiens, se revendiquant du « radicalisme républicain », prenant en modèle Georges Clemenceau (1841-1929) et l'ancien ministre de la justice Michel Crépeau (1930-1999), passé du Parti socialiste au groupe des radicaux puis à celui du MoDem depuis 2022, en passant par Libertés et territoires.

Difficile de trouver un député dit du mal d'Olivier Falorni avant les votes solennels. Même ses opposants dans les rangs du Rassemblement national et du groupe Droite républicaine ont salué son travail en séance. « Il a pris le temps de répondre sur le fond à la plupart des amendements et a

L'ÉLU TIENT À LE RAPPELER : CONTRAIREMENT À D'AUTRES, LA GENÈSE DE SON COMBAT NE VIENT PAS D'UNE EXPÉRIENCE PERSONNELLE

fait preuve de pédagogie, salue Frédéric Valletoux, président (Horizons) de la commission des affaires sociales. Son duo avec la ministre [de la santé] Catherine Vautrin a bien fonctionné. Certains ont pu relever son côté militant sur la question. « Évidemment il est très engagé sur le sujet, mais il a toujours été à l'écoute. Dès le début, il a cherché à démontrer le caractère transpartisan de cette PPL [proposition de loi] en proposant des corapporteurs de différents groupes », souligne Stéphane Delautrette, corapporteur socialiste.

L'engagement d'Olivier Falorni a commencé à la fin des années 1980, après une conférence d'Henri Caillavet, premier parlementaire (Parti radical de gauche) à se saisir de la question de la fin de vie. Le député de Charente-Maritime tient à le rappeler : contrairement à d'autres élus, la genèse de son combat ne vient pas d'une expérience personnelle et il souhaite lui donner la dimension la plus rationnelle possible. « Ce combat, j'en écarte dans la mesure du possible tout le caractère émotionnel », assume-t-il. Lui-même ne sait pas s'il usera de ce droit si l'occasion se présente un jour dans sa vie.

Une fois pourtant, Olivier Falorni a fait valoir son expérience personnelle. C'était en 2013, lors de sa première question au gouvernement, adressée à Marisol Touraine, alors ministre de la santé, sur cette question de l'aide à mourir. Loin d'être le « Monsieur fin de vie » de l'Assemblée à l'époque, plutôt surnommé « le tombeur de Ségolène » (membre du Parti socialiste, il avait choisi de ne pas s'effacer face à Ségolène Royal, candidate dans sa circonscription en 2012), le jeune député aborde la mort de sa mère à la suite d'un cancer. « J'ai senti que je mettais un peu les pieds dans le plat », se souvient-il.

Cet engagement ne l'a jamais quitté. En 2015, il vote l'amendement sur l'aide médicalisée à mourir, finalement écarté de la loi Claeys-Leonetti. « Une étape nécessaire sans doute, mais insuffisante à l'époque », juge-t-il à propos du texte. Alors il dépose une proposition de loi en 2017 sur le « droit à une fin de vie libre et choisie » qui ne sera examinée que le 8 avril 2021, lors d'une niche parlementaire du groupe Libertés et territoires. « Je savais qu'on n'allait pas voter une loi sur l'aide à mou-

rir en une journée. Je voulais simplement poser ce sujet dans le débat public à l'Assemblée. Que les députés puissent se positionner au moins de façon symbolique », explique-t-il. Malgré l'obstruction de la droite et ses milliers d'amendements, l'article premier, qui prévoit l'euthanasie, est adopté à une forte majorité, à 23h 50.

Le sujet est lancé et pour de bon. Du moins Olivier Falorni le croit-il en tant que rapporteur du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie, déposé par le gouvernement de Gabriel Attal, en avril 2024. Avant que la dissolution de l'Assemblée, le 9 juin, ne fasse tout voler en éclats. « Ma valise était prête pour prendre le premier train du lundi matin pour débattre du texte. Mais au lieu de gagner l'Assemblée, je repartis pour une campagne électorale. C'était étonnant », s'en amuse-t-il aujourd'hui. Le premier jour de la nouvelle législature, il dépose sa proposition de loi, reprenant le texte là où les discussions s'étaient arrêtées avant l'été.

« Trouver des solutions »

Le texte se perd dans les tiroirs du Palais-Bourbon avant de rencontrer un nouvel obstacle : François Bayrou. Le chef du gouvernement n'a jamais caché son opposition à l'aide à mourir et souhaite scinder le texte, en détachant les soins palliatifs. « Il a eu un certain mérite d'être dans le groupe Démocrates, proche du premier ministre, relève Jean-Louis Touraine, ancien député (La République en marche, désormais Renaissance) du Rhône, lui aussi défenseur de la fin de vie. Il a dû rencontrer François Bayrou et il a fallu le convaincre de certains aménagements pour que la loi passe dans des délais raisonnables. Olivier Falorni l'a fait sans chercher des avantages personnels, juste pour trouver des solutions. »

Aujourd'hui, le rapporteur général se satisfait de cette scission : « Finalement le texte sur l'aide à mourir aura plus de légitimité. On ne pourra pas dire que certains députés l'ont voté pour passer les soins palliatifs. »

Peut-être pour la première fois en quinze jours, Olivier Falorni a laissé transparaître une pointe d'émotion au moment du vote, mardi, et l'adoption des deux textes par l'Assemblée. Mais l'élu sait bien que le combat est loin d'être fini. Le sujet doit désormais être examiné au Sénat, à majorité à droite, où la bataille législative sera encore plus féroce. Le député espère que le texte ne s'y enlèvera pas, voyant d'un mauvais œil la proposition d'Emmanuel Macron de décider de l'issue de la réforme par référendum en cas de blocage. Et après tout ça ? « J'aurai plus de latitude et de temps pour un engagement politique plus généraliste », promet-il. Comme le début du reste de sa vie de parlementaire. ■

R. RT

d'urgence. Il y a tout un travail qui se fera avec la navette parlementaire. Quand vous avez une urgence, les débats sont vite contraints », décrypte-t-il pour Le Monde.

Mais la gravité du sujet a aussi incité tout le monde à la sérénité. Le moindre écart était vite mal vu par les autres députés, parfois même au sein de leur propre camp. Plusieurs élus interrogés reconnaissent avoir fait preuve de « self control » pour ne pas répondre à certaines piques ou propos de mauvaise foi du camp d'en face. « Sur un autre sujet, on en aurait probablement profité pour faire un esclandre. Mais là, ça ne s'y prêtait pas. Quand vous êtes sur [le sujet de] la fin de vie, vous n'en rajoutez pas », reconnaît un élu de droite. A l'image de cette parenthèse enchantée de l'Assemblée nationale, Philippe Juvin (Hauts-de-Seine, LR), lui aussi sévèrement opposé au texte, comme il l'a bien fait comprendre dans un puissant discours qui a conclu les explications de vote, était un des premiers à offrir une franche poignée de main à Olivier Falorni une fois les résultats proclamés.

« ADRESSER UN MESSAGE FORT »

A l'issue des votes, une impression que le plus dur était fait s'est propagée dans l'Hémicycle, avant de retomber. Comme le veut la navette parlementaire, les deux textes devront désormais être examinés par le Sénat, à majorité de droite, qui apportera ses modifications, avant de revenir à l'Assemblée et ainsi de suite. Le tout pourrait ne pas aboutir avant 2027. « Aujourd'hui, c'est une bataille qui a été gagnée, mais pas la guerre. Mais c'était une grande bataille », positive Jean-Louis Touraine, ancien député (La République en marche) du Rhône, qui avait déposé un amendement pour l'aide à mourir au moment de l'examen de la loi Claeys-Leonetti en 2015.

Dès la sortie de l'Hémicycle, devant les journalistes dans la salle des Quatre-Colonnes, M. Falorni donnait rendez-vous aux sénateurs. « L'Assemblée a adressé un message fort avec une majorité que je n'aurais pas imaginée. Je pense qu'à partir de ce vote très clair, à l'unisson de la nation, le Sénat devra se saisir de ce texte rapidement », a lancé le rapporteur général.

Au micro de France Inter, le 22 mai, le président (LR) du Sénat, Gérard Larcher, a promis que le texte sur l'aide à mourir serait examiné « à l'autonomie » au Palais du Luxembourg. Lui-même faisait part dans le même temps de ses réserves sur la version du texte proposée à

l'Assemblée. Philippe Mouiller, sénateur (LR) des Deux-Sèvres, estime que la commission des affaires sociales, qu'il préside, pourrait commencer ses premières auditions en juillet avant d'entrer « dans le vif du sujet » à la rentrée. « Le Sénat va aussi découvrir ces sujets, là où l'Assemblée avait pu les traiter plusieurs fois dans le passé », ajoute-t-il.

Pour autant, les sénateurs voudront se montrer dignes des débats à l'Assemblée nationale. Différents groupes promettent déjà une totale liberté de vote dans leur rang. Dans tous les cas, les élus du Palais du Luxembourg rejettent par avance tout soupçon d'« enlèvement ». Une crainte portée par quelques députés mais aussi par le chef de l'Etat, qui avait envisagé la tenue d'un référendum sur le sujet en cas de blocage au Parlement, lors de son intervention, sur TF1, le 13 mai.

« La filibusterie parlementaire ne fait pas partie de la tradition de la majorité sénatoriale, ni de son président », coupe Olivier Henno (Nord, Union des démocrates et indépendants), vice-président de la commission des affaires sociales. Le sénateur des Pyrénées-Atlantiques Max Brissson a, lui aussi, été surpris par les propos du chef de l'Etat. « S'il y a bien un texte qui mérite qu'on prenne le temps de la navette parlementaire, c'est celui-ci », défend le porte-parole des Républicains au Sénat, conscient aussi que « la société ne comprendrait pas l'enlèvement » sur un tel sujet.

Mais les deux chambres parviendront-elles à se mettre d'accord sur un équilibre commun ? « Je pense que le Sénat ne sera pas si fermé qu'on l'imagine », pronostique Olivier Falorni. La sénatrice Marie-Pierre de la Gontrie (Parti socialiste, Paris) se risque au même présage. En 2021, elle avait défendu une proposition de loi sur « le droit à mourir dans la dignité ». « L'article principal avait été rejeté, mais j'étais plutôt agréablement surprise du score, se souvient-elle. Je pense que la version de l'Assemblée, avec ses critères restrictifs, peut convaincre certains sénateurs qui étaient opposés au principe. »

L'élu socialiste se dit qu'il se passera peut-être la même chose qu'avec la constitutionnalité de l'IVG, loin d'être acquise à l'origine au Sénat : « Les sénateurs seront sans doute sensibles aussi à l'opinion publique, au travail de la convention citoyenne et au vote de l'Assemblée », analyse-t-elle. Réponse dans quelques mois. ■

BEATRICE JÉRÔME
ET ROBIN RICHARDOT